



Sainte-Cécile-de-Milton

NOTRE
Actualité

EDITION / N° 38 / MAI 2018



BEAU SUCCÈS POUR L'ÉCOLE SAINTE-CÉCILE!

C'est le 22 avril dernier que s'est tenue la première édition du Baz'Art écolo de l'école Sainte-Cécile dans le cadre du jour de la terre. En effet, c'est sous la supervision de Mme Karine Lallier, professeur d'anglais que le projet a vu le jour avec les élèves du 3e cycle. L'idée de base était de développer l'esprit entrepreneurial des jeunes en concevant des objets à partir de produits recyclés pour vendre. Cette action leur a d'ailleurs valu le premier prix du concours « Ose entreprendre » lors d'un « Gala » local. Les élèves ont donc eu le privilège de vivre une expérience extraordinaire.

L'organisation souhaite remercier tous les élèves et tous les parents qui se sont joints à la réalisation de cette journée, où plus de 300 visiteurs sont passés en journée, encourager la vingtaine d'exposants locaux.

Des remerciements sont aussi offerts aux membres du personnel de l'école participants, à Mme Ginette Denis Bergeron du comité Agir vert, au restaurant « La Braoule » de Roxton Pond, aux bénévoles et au service communautaire de la Municipalité pour avoir participé à la réalisation de ce succès.



BAZ'ART ÉCOLO SAINTE-CÉCILE

**Encore un bel exemple que seul on va plus vite...
mais qu'ensemble, on va plus loin.**

MOT ^{du} MAIRE

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Plusieurs d'entre vous ont reçu une lettre de la MRC de la Haute-Yamaska en lien avec l'obligation de protéger les bandes riveraines. Effectivement, nous avons une réglementation à ce sujet qui spécifie ce à quoi nous sommes assujettis, mais quant est-il au quotidien? Sommes-nous en infraction? Que pouvons-nous faire ou pas? Beaucoup de questions, quant est-il des réponses?

On doit prendre le temps de bien vous renseigner, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté pour personne. À cet effet, des informations sont disponibles sur le site de la MRC <http://www.haute-yamaska.ca/> ainsi que sur celui de l'UPA <https://www.upa.qc.ca/>. De plus, le personnel de la MRC est disponible pour répondre à vos questions et ils sont en mesure de vous accompagner pour la mise en place d'actions concrètes qui régulariseront votre situation évitant ainsi de vous retrouver en infraction.

Peut-être, avez-vous vu du personnel de la MRC passer sur votre terrain ou parcourir vos terres, effectivement, ils seront présents tout au long de la saison estivale. Leur travail est de visiter l'ensemble des cours d'eau de notre territoire, afin de constater les irrégularités. L'objectif étant de préserver les distances prévues à notre réglementation afin de protéger nos cours d'eau. Ultimement, ces actions, combinées avec d'autres, contribueront à la préservation de cette ressource indispensable qu'est l'eau.

Merci à vous tous concernés... pour votre compréhension et collaboration habituelle, sachez que celle-ci est appréciée et comme communauté, nous vous en remercions.

Vous êtes notre raison d'être
Paul Sarrazin, maire

**LES MÉDAILLES POUR CHIEN SONT
MAINTENANT DISPONIBLES
AU BUREAU MUNICIPAL**



La SPA des Cantons a maintenant terminé le porte à porte pour la vente des médailles de chiens 2018. Dès maintenant vous pouvez vous les procurer au bureau municipal au coût de 20.00 \$ chacune (payable en argent comptant ou par chèque).



VOUS ÊTES AUX PRISES AVEC DES ANIMAUX SAUVAGES QUI FONT DU RAVAGE SUR VOTRE TERRAIN ?

La prévention

Les petits animaux sauvages qui vivent autour de votre demeure peuvent parfois devenir importuns. Sachez qu'en tout temps, nous prôtons la prévention. De simples gestes pourraient vous éviter certains désagréments. Vous pouvez par exemple :

- Utiliser une poubelle solide avec un couvercle serré;
- Sortir les poubelles le matin;
- Bloquer les accès sous le balcon ou le cabanon, avec du treillis ou un grillage;
- Installer une clôture;
- Éliminer les accès au toit de votre maison, par exemple en coupant certaines branches;
- Installer un capuchon de cheminée.



Les techniques d'effarouchement

Malgré toutes les précautions que vous avez prises, un animal s'est tout de même établi chez vous? Pas de panique, plusieurs techniques d'effarouchement peuvent être essayées afin de faire fuir l'animal. En voici quelques-unes :

- Placer une radio allumée à une station de musique continue directement sur le sol de la structure habitée. La vibration créée par la radio sera très désagréable pour l'animal;
- Si vous avez accès à une des entrées du « terrier » de l'animal, placez-y une lampe de poche allumée directement vers l'intérieur. Encore une fois, c'est très désagréable pour l'animal;
- Placez plusieurs « boules à mite » à l'intérieur du terrier;
- Prenez le temps de prévenir vos voisins de vos interventions! Nous ne voulons pas que l'animal déménage chez votre voisin immédiat ou encore lui rendre la vie désagréable par le son de la radio ou la lumière continue.

Pour plus d'information sur les animaux sauvages et les techniques d'effarouchement, nous vous invitons à consulter le site du ministère du développement durable, environnement, faune et parcs: <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/faune/importuns/fiche.asp>

La capture et la relocalisation

En dernier recours, vous pouvez opter pour la capture et la relocalisation de l'animal. Veuillez noter que la relocalisation d'un animal est impossible durant la période de gestation et de lactation des animaux. La **S.P.A. des Cantons** offre un service de location de cage de capture avec dépôt. Pour plus d'information, veuillez téléphoner au **450-263-1117**.

Pas envie de vous en occuper ?

Faites confiance à un exterminateur, il fera le travail pour vous !



ORDRE^{du}JOUR

Séance ordinaire du 14 mai 2018
tenue au Centre communautaire,
130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton à 19 h 30

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Adoption de l'ouverture de la séance ordinaire du 14 mai 2018
 - 1.2 Modification (s) à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018
2. **Administration / Ressources humaines / Juridique / Cour municipale**
 - 2.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses comparatif au 30 avril 2018
 - 2.2 Approbation des comptes à payer
 - 2.3 Embauche temporaire réceptionniste – vacances estivales
 - 2.4 Formation – Maîtrise du processus de préparation budgétaire donnée par la COMAQ (Mme Guylaine Giguère)
 - 2.5 Adhésion – Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ)
 - 2.6 Demande de bourse – Gala mérites
 - 2.7 Versement d'un ajustement salarial aux employés municipaux permanents
 - 2.8 Mandat de services professionnels en architecture
 - 2.9 Demande de soutien pour la journée « portes ouvertes de l'UPA »
 - 2.10 Mandat Réseau Conseil des Sages
3. **Sécurité publique / Police – Incendie – Premiers répondant**
4. **Travaux publics / Chemins-routes / Bâtiments-terrains**
 - 4.1 Résolution autorisant la reprise saison dernière des travaux publics 2018
 - 4.2 Autorisation d'aller en appel d'offres SCM-2018-02 pour le déneigement des chemins d'hiver 2018-2022
 - 4.3 Mandat de surveillance à la firme Consumaj Inc. pour les travaux de pavage 2018 (rues Industrielle, Lachapelle et 1^{er} rang Est) - SCM-2018-03
 - 4.4 Correction drainage de surface rue Industrielle
 - 4.5 Achat d'un 2^e afficheur de vitesse
 - 4.6 Réfection du terrain de balles au Parc des Générations
 - 4.7 Achat d'un gazebo (abri de jardin)
 - 4.8 Contrat de fissures et scellant au Parc des Générations
5. **Urbanisme / Environnement / Hygiène du milieu**
 - 5.1 Rapport des permis émis durant le mois d'avril 2018
 - 5.2 Adoption du règlement numéro 576-2018 prévoyant le remboursement, au moyen d'un mode de tarification de la quote-part payée à la MRC de La Haute-Yamaska pour les travaux d'entretien et de nettoyage dans le cours d'eau Lachapelle branche-9
 - 5.3 Mandat pour soutien juridique à Dufresne Hébert Comeau, Avocats
 - 5.4 Mandat pour service d'assistance juridique de la FQM / MMQ
 - 5.5 Autorisation d'embauche d'un inspecteur adjoint en urbanisme – M. Jean-Sébastien Brouillard
 - 5.6 Mandat à la MRC de La Haute-Yamaska – Appel d'offres pour l'acquisition des affiches et des accessoires requis – Lutte aux dépôts sauvages
6. **Service communautaire / Culturel / Loisirs / Communication**
 - 6.1 Droit de passage - Le Grand Défi de Granby à vélo
 - 6.2 Adoption de la politique Camp de jour
 - 6.3 Embauche du personnel Camp de jour saison 2018
 - 6.4 Adoption de la politique municipale de dons, commandites et subventions
 - 6.5 Embauche animateur du parcours santé
 - 6.6 Adoption de l'échéancier de la mise à jour de la politique familiale et des aînés
 - 6.7 Adoption de la politique des activités de loisirs
 - 6.8 Autorisation d'embauche d'une brigadière pour l'année 2018 (printemps et automne)
 - 6.9 Milton en fête du 12 au 16 juin 2018
7. **Développement économique / Industriel**
8. **Période de questions**
9. **Levée de la séance**

Daniel Desnoyers
Directeur général et secrétaire-trésorier



LUTTE AUX DÉPÔTS SAUVAGES



Le territoire MRC de La Haute-Yamaska travaille en synergie avec ses municipalités sur des actions innovantes pour réduire et mieux valoriser les déchets présents sur leur territoire.

Parmi les actions envisagées, la problématique des dépôts sauvages a vite émergé. En effet, ces dépôts ont fortement augmenté ces dernières années engendrant des problèmes sanitaires, des pollutions visuelles, des sols et des rivières et sans compter que cela diminue la valeur de certaines propriétés. De plus, cela représente aussi un surcoût élevé à la charge des services publics pour le nettoyage de ces espaces de vie.

Il appartient à chacun d'entre nous de préserver notre cadre de vie. Nous vous invitons à vous engager à nos côtés pour une municipalité sans déchet!

L'ESPACE PUBLIC N'EST PAS UNE POUBELLE!

SAVIEZ-VOUS QUE LA FONDATION MIRA RÉCUPÈRE VOS CARTOUCHES D'IMPRIMANTES LASER ET JET D'ENCRE AINSI QUE VOS CELLULAIRES USAGÉS?



Depuis 1994, la Fondation MIRA récupère les cartouches d'encre originales et les cellulaires usagés à travers la province de Québec.

Si vous n'avez qu'une cartouche à l'occasion, la Fondation a des points de chute à votre disposition dans différents endroits publics. Pour savoir s'il y a un point de chute près de chez vous, rendez-vous au <http://cartouches.mira.ca/points-de-depots/>.

endroits publics. Pour savoir s'il y a un point de chute près de chez vous, rendez-vous au <http://cartouches.mira.ca/points-de-depots/>.

Votre Municipalité est fière d'offrir à ses citoyens un point de chute pour récupérer les cartouches.

136, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton

Vous avez plusieurs cartouches à donner ? La Fondation peut aller les récupérer chez vous ou à votre entreprise, et ce, sans frais.

Pour de plus amples informations, visitez leur site internet au <http://cartouches.mira.ca/> ou contactez Madame Christine Brochu au 1-800-799-6472 poste 228. Merci!

Votre geste, si petit soit-il, est important pour l'environnement et pour la Fondation MIRA.

OPÉRATION « VIEUX BAZOUS »

Concernant les vieux véhicules, sachez que l'article 16 du règlement sur les nuisances stipule que « constitue une nuisance et est prohibé le fait de laisser, de déposer ou de jeter sur un lot vacant ou en partie construit, ou sur un terrain, un ou plusieurs véhicules automobiles fabriqués depuis plus de 7 ans, non immatriculés pour l'année courante et hors d'état de fonctionnement ».

La Municipalité entend faire respecter ce règlement et le service d'urbanisme patrouillera le territoire afin de constater les infractions à cet article. Les constats d'infraction sont de l'ordre d'une centaine de dollars si les contrevenants ne respectent pas le délai requis pour régulariser la situation. Merci de votre compréhension!



Nettoyons la nature!



BESOIN D'AIDE ?

7 JOURS SUR 7
211quebecregions.ca

APPELLEZ

211

C'EST GRATUIT



Confidentiel, gratuit et efficace, le 211 est un service d'information et de référence centralisé qui dirige les citoyens et citoyennes vers les ressources communautaires disponibles. Ce service est offert en collaboration avec le Centre d'action bénévole de Granby.

Gratuit

La Fête nationale du Québec

Histoire de héros

24 h à 18 h 30 Zone Famille

Amuseur public, Maquillage, tatouage, jeux de kermesse et beaucoup plus!

Alexe & Bisha Spectacle familial 18 h 30 Entrée Gratuite!

22 h Feux d'artifice Royal Pyrotechnie

24 JUIN 2018 PARC DES GÉNÉRATIONS SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON DE 14 h à 23 h

En cas de pluie le 24 juin, la plupart des activités seront transférées au 25 juin 2018.

Course de boîtes à savon

Jeux gonflables

STEVE PONTBRIAND 19 h 15

Parade de vélos décorés

UNE JOURNÉE DE PLAISIR POUR TOUTE LA FAMILLE!

PROGRAMMATION COMPLÈTE

WWW.MILTONQC.CA

La Fête nationale du Québec

Histoire de héros

PROGRAMMATION DU 24 JUIN 2018

ZONE FAMILLE DE 14 h À 18 h 30

JEUX GONFLABLES, AMUSEUR PUBLIC, MAQUILLAGE ARTISTIQUE, TATOUAGE, JEUX DE KERMESSE, ANIMATION DJ, MASCOTTE, BARBE À PAPA, ETC.

VENEZ VOUS AMUSER!

14 h Ouverture de la zone famille

VOUS SOUHAITEZ CÉLÉBRER LA FÊTE NATIONALE ENTRE AMIS? INVITEZ VOTRE GANG À FAIRE ÉQUIPE AVEC VOUS ET PARTICIPEZ AUX DIFFÉRENTS TOURNOIS!

Tournoi de poche (inscription obligatoire)
Tournoi de fer (inscription obligatoire)
Tournoi de pétanque (inscription obligatoire)

14 h 30 Course de boîtes à savon (inscription obligatoire)
16 h 30 Parade de vélos décorés (inscription obligatoire)
18 h Remise des prix
18 h 30 Spectacle familial «Alexe et Bisha»
19 h 30 Spectacle - Chansonniers - Steve Pontbriand (1^{re} partie)
20 h 30 Entracte - Zumba
21 h Spectacle - Chansonniers - Steve Pontbriand (2^{de} partie)
22 h Feux d'artifice Royal Pyrotechnie
22 h 30 Service de raccompagnement «Opération Nez Bleu», ON EST LÀ POUR VOUS!

AUCUNE BOISSON ALCOOLISÉE, NI CONTENANT DE VERRRE NE SONT AUTORISÉS SUR LE SITE

SERVICES DE RESTAURATION ET DE BAR SUR PLACE \$\$\$
APPORTEZ VOS CHAISES

POUR INSCRIPTIONS, OUI INFORMATIONS CONCERNANT LES DIVERSES ACTIVITÉS TENUES LE 24 JUIN, CONTACTEZ LE SERVICE DES LOISIRS EN COMPOSANT LE 450 378-1942 POSTE 26 OU VISITEZ LE WWW.MILTONQC.CA

Procès-verbal complet disponible sur : www.miltonqc.ca

INSCRIPTION À L'ACTIVITÉ HOCKEY BALLE ÉTÉ 2018



L'implication citoyenne d'un résident augmente l'offre de loisirs municipaux cet été. En effet, Benjamin Drapeau tiendra bénévolement des parties amicales de hockey balle sur la patinoire extérieure pour les jeunes de 9 à 11 ans de Sainte-Cécile-de-Milton et leurs amis.

Date à déterminer à partir du mois de mai, juin juillet et août 2018.

Cette activité vous intéresse? Contactez Benjamin Drapeau au 450 330-0669 pour obtenir de plus amples informations.

...POUR LE PLAISIR DE JOUER ENSEMBLE!

COURSE DE BOÎTES À SAVON



Comme dans les années passées une course de boîtes à savon se tiendra dans le cadre des célébrations de la Fête nationale au Parc des Générations le 24 juin. Afin d'être prêts pour participer à cette course de boîtes à savon, nous vous suggérons de commencer à planifier la fabrication de votre tacot. Familles, adultes et entreprises sont invités à y prendre part.

Cela peut vous sembler loin, mais construire un bolide en peu de temps peut être un défi difficile à relever. En tirant vos plans dès maintenant vous pourrez juger du temps nécessaire pour la réalisation de votre projet et ainsi vous rapprocher d'une place sur le podium.

Cela peut vous sembler loin, mais construire un bolide en peu de temps peut être un défi difficile à relever. En tirant vos plans dès maintenant vous pourrez juger du temps nécessaire pour la réalisation de votre projet et ainsi vous rapprocher d'une place sur le podium.

Inscrivez votre écurie dès maintenant!
Formulaire au www.miltonqc.ca.

ENSEMBLE, FAISONS DE CET ÉVÉNEMENT
UNE RÉUSSITE!...ÇA NOUS CONCERNE TOUS!

La Fête nationale du Québec



Le service des loisirs de Sainte-Cécile-de-Milton est à la recherche de personnes bénévoles qui souhaiteraient s'impliquer dans l'organisation de la Fête nationale 2018 et agir à titre de bénévoles lors de l'événement qui se tiendra le dimanche 24 juin prochain au Parc des Générations.

Ça vous intéresse? Contactez Sonia Martel au 450 378-1942 poste 26 ou encore par courriel au smartel@miltonqc.ca.

Ensemble, réalisons et célébrons « Notre Fête nationale » en synergie!



Dans ta biblio !

Activité gratuite sans inscriptions!

La bibliothèque de l'École Sainte-Cécile ouvre ses portes en soirée pour y vivre des activités spéciales !

QUAND ?

TOUS LES MERCREDIS (octobre à juin)

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE 18H À 20H

LES ACTIVITÉS SE DÉROULERONT

DE 18H30 À 19H30

**** Les enfants de 8 ans et moins doivent être accompagnés d'un parent.**

Date	Thématique	Pour qui ?
23 mai	Fan d'Harry Potter, c'est ta chance! Tu as rêvé toute ta vie de devenir un sorcier ? Cher moldu, une soirée dédiée à l'univers fantastique de J.K. Rowling t'attend et la découverte « Stupefix » d'autres fans fous d'Harry Potter. Allez hop, « Imperium ! ».	Ados (13 ans et +)
30 mai	Papa Dino Ah! Ce qu'on s'amuse avec papa! Un moment privilégié à partager avec ton papa (ou ceux que tu aimes)! C'est la fête des papas bientôt, amène-le s'amuser avec toi!	Parents-enfants (2 à 5 ans)
6 juin	Oups! Max s'est emmêlé les pinceaux! Non Max ne fait pas ça! Viens découvrir comment, avec ses erreurs et ses gaffes, Max parvient à créer quelque chose de magnifique et surprenant qui fait plaisir à nos yeux!	Parents-enfants (6 à 8 ans)

Service spécial de prêt de livres !

Informations
450-361-6048



ERRATUM: DANS L'ACTUALITÉ DU MOIS D'AVRIL OÙ L'ON PARLAIT DE L'ACTIVITÉ DE PÂQUES UNE ERREUR S'EST GLISSÉE DANS NOS REMERCIEMENTS. EN EFFET, NOUS AURIONS DÛ LIRE **JUSTIN FOURNIER** AU LIEU DE JUSTIN ROY. NOUS VOUS PRÉSENTONS TOUTES NOS EXCUSES.

ENFIN UN OUTIL ...

POUR FAIRE BOUGER À SAINTE-CÉCILE!

Être parent et souhaiter que nos jeunes bougent davantage, c'est commun. Souhaiter qu'ils jouent encore plus dehors, est également répandu. Mais pas évident. Comment alors faire bouger nos jeunes dehors? Une solution : en utilisant des boîtes en forme!

Grâce à une subvention octroyée par « Jeunes en forme », votre Municipalité est heureuse de mettre à la disposition des familles miltonnaises deux « Boîtes en forme » au Parc des Générations. Le fonctionnement est simple ! Tu prends un article de jeux dans la boîte en forme et tu le remets après l'utilisation. C'est facile et agréable !

À cet effet, le service des Loisirs demande aux parents de sensibiliser leurs enfants à cette consigne afin que tout le monde puisse profiter de jeux lorsqu'ils vont au parc.

Qu'est-ce qu'une « Boîte en forme »?

La boîte en forme est ce, que l'on appelle une boîte spontanée, c'est un gros coffre contenant des articles de jeux, accessibles à tous en tout temps.

Que retrouve-t-on dans cette boîte?

Des cerceaux, des ballons (football, basketball, volleyball, balles, etc.), des cônes, des frisbees, des seaux et des pelles, des bâtons de baseball, des raquettes de badminton, des jeux de fléchettes ainsi bref toutes sortes de jeux et d'accessoires que les familles et les jeunes apprécient et qu'ils peuvent utiliser seuls ou en groupe.

Nous vous remercions de faire circuler l'information pour que tout le voisinage puisse utiliser les « Boîtes en forme » qui sont installées au Parc des Générations et ainsi faire bouger les jeunes de notre communauté.



Sainte-Cécile-de-Milton

On va jouer au parc?



Sainte-Cécile-de-Milton

Offre d'emploi

aux travaux publics pour la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton consultez le www.miltonqc.ca ou faites parvenir votre curriculum vitae à direction@miltonqc.ca ou appelez au 450 378-1942 pour davantage d'informations.



Sécurité des enfants en vélo

Hourra! Vous avez lâché le vélo de votre enfant et il réussit à pédaler seul. Ce moment est pour lui le début d'une nouvelle liberté et il compte bien en profiter. Montrez-lui le bon exemple quand vous enfourchez votre propre vélo.

Initier son enfant au vélo

Comme bien des parents, il est possible que vous initiiez votre enfant au vélo en l'emmenant à bord d'une remorque ou d'un siège pour enfant fixé à votre propre bicyclette. S'il est plus vieux, vous pouvez faire du tandem, c'est-à-dire fixer un semi-vélo au vôtre. L'important est que votre équipement soit sécuritaire et que vous donniez à votre enfant le bon exemple en matière de sécurité.

Un vélo sécuritaire : pour votre enfant, c'est la base!

Avant de laisser votre apprenti cycliste s'aventurer sur la route, sachez que la sécurité à vélo commence par un vélo sécuritaire... et qu'un vélo sécuritaire, c'est un vélo qui se voit et qui est bien entretenu.

Un cycliste... de la tête aux pieds!

Qu'il soit tout jeune ou plus vieux, un cycliste averti porte des vêtements voyants et un casque de vélo bien adapté à sa tête.

Les vêtements, pas seulement une question de mode

En vélo, votre enfant doit avant tout être visible : il doit porter des vêtements de couleurs voyantes faits de matériaux réfléchissants. L'orange, le jaune, le rouge, le vert sont recommandés. Et si c'est fluo, c'est encore mieux. Attention aux lacets de souliers et aux pantalons trop longs, aux robes d'été et aux accessoires qui peuvent se prendre dans la chaîne du vélo et occasionner une chute. Lorsque vos enfants s'habillent pour aller pédaler, mieux vaut vérifier ces petits détails qui font toute la différence.

Un casque, c'est intelligent... lorsque bien porté!

Le casque de vélo est encore l'équipement le plus efficace qui soit pour protéger la tête de tout cycliste. Les blessures à la tête sont la principale cause des traumatismes crâniens et de décès, chez les cyclistes. Achetez un casque adapté à la tête de votre enfant et veillez à ce qu'il soit correctement porté. Évidemment, en portant vous-même un casque, vous lui montrez le bon exemple.

Premières sorties en vélo? Accompagnez votre enfant

Ça y est? Le vélo est sécuritaire, votre enfant porte des vêtements appropriés et son casque est bien ajusté sur sa tête?

Bravo! Vous êtes prêts à l'accompagner sur une piste cyclable ou dans le quartier.

LE CASQUE, UNE ARMURE POUR VOTRE TÊTE!

Le casque de vélo est **essentiel** pour éviter le pire. Son efficacité est prouvée. Il faut s'y fier!

En cas de chute :

- il absorbe les chocs
 - il répartit l'impact sur une plus grande surface
- Portez le casque et **attachez-le**, même pour faire de courtes distances. Si le casque n'est pas attaché, vous le perdrez et vous n'aurez plus aucune protection en cas de chute.



UN CASQUE DE VÉLO BIEN AJUSTÉ

- Il est placé au milieu de la tête. Mesurez la largeur de 2 doigts entre les sourcils et le casque.
- Les sangles sont tendues et forment un Y sous le lobe de l'oreille.
- L'ajustement de la boucle permet d'insérer un doigt sous le menton.
- Il ne bascule pas.

Il n'est pas trop serré au point d'être inconfortable.

Au besoin, utilisez les coussinets vendus avec le casque pour obtenir l'ajustement adéquat.

POUR FAIRE LE BON CHOIX DE CASQUE

Assurez-vous que le casque a été approuvé par l'un des organismes suivants : CSA, CPSC, ASTM, CEN ou SNELL.

Quand le nom d'un de ces organismes est apposé à l'intérieur du casque ou sur l'emballage, cela garantit que le casque répond à des normes de performance, dont la résistance à l'impact

N'achetez jamais un casque usagé, vous ne savez pas s'il a été endommagé!

Dès qu'il subit un impact, le casque de vélo n'est plus efficace. Il faut le remplacer :

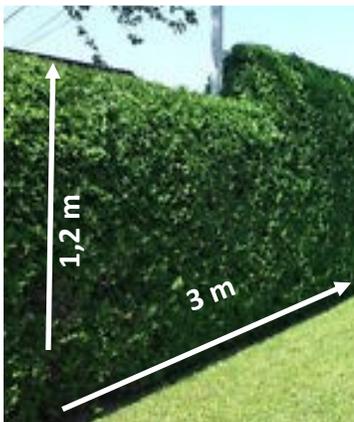
- s'il a été échappé
- s'il a une fissure



Si vous faites du vélo à la noirceur, attention!

Le code de la sécurité routière oblige l'installation d'accessoires additionnels:

- Un phare ou un feu blanc à l'avant, qui peut être clignotant
- Un feu rouge à l'arrière, qui peut être clignotant



LE SAVIEZ-VOUS?

Afin de permettre un accès sécuritaire à la rue en sortant de votre cour, les cèdres situés de chaque côté doivent être taillés à 1,2 m de hauteur et sur une longueur de 3 m afin de ne pas obstruer la visibilité des automobilistes.

LE SAVIEZ-VOUS?

Entretien des terrains

Constitue une nuisance et est prohibé le fait, par le propriétaire ou l'occupant d'un terrain, de ne pas entretenir son terrain ou de laisser pousser sur son terrain de la végétation à une hauteur excessive de manière à causer un préjudice esthétique ou autre au voisinage ou de créer un risque pour la sécurité. Quiconque contrevient à une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende.



ACCUMULATION DE PALETTES DE BOIS SUR LES TERRAINS RÉSIDENTIELS

La Municipalité observe des amoncellements, parfois importants, de palettes de bois sur les terrains résidentiels, lesquelles servent à chauffer les résidences pendant l'hiver ou à faire des feux extérieurs. Depuis quelques années, la Municipalité fait parvenir aux propriétaires concernés des avis afin de les informer qu'aucune palette sur les terrains résidentiels ne est tolérée sur l'ensemble du territoire (rural et urbain).



GESTION DES LAMPADAIRES NON FONCTIONNELS

Afin d'effectuer une gestion efficace des lampadaires non fonctionnels, la Municipalité vous informe de la procédure à suivre lorsque vous constatez qu'un lampadaire est non fonctionnel sur la rue.

- Première étape, prenez en note le nom de la rue et l'adresse civique la plus proche du lampadaire non fonctionnel;
- Contactez la Municipalité au 450 378-1942 pour le signaler.

Veillez noter qu'afin d'économiser certains frais, l'entrepreneur électrique sera contacté une fois par mois. Soyez conscients qu'il pourra y avoir un délai entre votre signalement et les réparations.

Nous vous remercions de travailler avec nous ainsi que de votre compréhension!

VOUS AMÉNAGEZ DANS UNE NOUVELLE RÉSIDENCE?

Le déménagement et la prévention des incendies

Lors de votre arrivée dans votre nouveau domicile, il est important que vous vous assuriez d'être protégé contre l'incendie.

Vérification des avertisseurs de fumée.

Mettez une pile neuve dans chaque avertisseur dès que vous emménagez (sauf pour les avertisseurs à pile au lithium).

Assurez-vous qu'il y a un avertisseur sur chaque étage et dans le corridor, près des chambres à coucher.

Testez vos avertisseurs de fumée en les exposant à la fumée produite en éteignant une chandelle. Si l'avertisseur ne fonctionne pas, remplacez-le ou faites-le remplacer par le propriétaire.

Le barbecue : votre cuisinière d'été est à surveiller!

Vivement l'été et la cuisine sur le barbecue! Mais attention aux risques d'incendie! Assurez-vous de nettoyer régulièrement les grilles et les brûleurs ainsi que de vérifier les conduits d'alimentation. De plus, soyez toujours vigilant et ne laissez jamais sans surveillance les aliments que vous cuisinez. N'oubliez pas, les bonbonnes doivent toujours être remises sécuritairement. Bonne grillade!





FÊTE DES VOISINS

Comme chaque année, la Municipalité de Sainte-Cécile convie ses citoyens à s'organiser entre eux afin de créer des liens lors de la Fête des voisins. Que ce soit le premier, le deuxième ou le voisin de l'autre rue, il est généralement agréable de connaître les gens qui vivent autour de nous.

Face à l'individualisme et au chacun-pour-soi, il est de plus en plus nécessaire de développer des solidarités de proximité, complémentaires aux solidarités familiales et institutionnelles. Afin de renforcer un tissu social bien souvent fragile, la Fête des voisins se veut un déclencheur d'une nouvelle dynamique où cordialité, entraide et solidarité occupent une plus grande place.

Bref, le but de la Fête est de créer une dynamique de convivialité et de renforcer les liens de proximité et de solidarité, tout simplement parce que c'est agréable et pratique de mieux connaître ses voisins! La Fête a également des retombées durables, notamment en ce qui concerne la sécurité des enfants, l'échange de petits services et l'entraide face à des situations difficiles.

Inscrivez-vous:
www.fetedesvoisins.qc.ca



Pair
 Une présence rassurante !

Le programme Pair est un service d'appels automatisés qui joint les aînés pour s'assurer de leur bon état de santé. Les abonnés reçoivent ces appels à des heures prédéterminées, une ou plusieurs fois par jour.

Si l'abonné ne répond pas, une alerte est lancée. Une vérification est systématiquement enclenchée par les responsables du système afin de vérifier si l'abonné est en détresse.

Grâce aux appels de Pair, plusieurs vies ont pu être sauvées. Ce service est offert gratuitement. Un appel suffit pour s'y abonner :

1-877-997-PAIR (7247)

PARCOURS VITALITÉ:

Faites vos exercices en plein air gratuitement tout l'été!

La Municipalité est heureuse de vous informer que le « Parcours Vitalité » au Parc des Générations sera animé durant 10 semaines cet été soit les mardis du 12 juin au 28 août à partir de 18 h pour tous et les jeudis du 14 juin au 30 août à 10 h pour les aînés.

Pas besoin d'inscription, vous n'avez qu'à vous y rendre !

Madame Laurence Marquis kinésiologue, vous accompagnera et vous encouragera pour effectuer une routine d'une douzaine de stations d'exercices en plus de vous proposer des variantes pour accommoder tous les participants.

Prenez note qu'il n'y aura pas de séance offerte durant les semaines des vacances de la construction du 22 juillet au 4 août 2018.

Horaire ouvert à tous, les mardis à 18 h
 Horaire pour les aînés les jeudis à 10 h

Mardi 12 juin 2018	Parc des Générations	18 h
Jeudi 14 juin 2018		10 h
Mardi 19 juin 2018	Parc des Générations	18 h
Jeudi 21 juin 2018		10 h
Mardi 26 juin 2018	Parc des Générations	18 h
Jeudi 28 juin 2018		10 h
Mardi 3 juillet 2018	Parc des Générations	18 h
Jeudi 5 juillet 2018		10 h
Mardi 10 juillet 2018	Parc des Générations	18 h
Jeudi 12 juillet 2018		10 h
Mardi 17 juillet 2018	Parc des Générations	18 h
Jeudi 19 juillet 2018		10h
Mardi 7 août 2018	Parc des Générations	18 h
Jeudi 9 août 2018		10 h
Mardi 14 août 2018	Parc des Générations	18 h
Jeudi 16 août 2018		10 h
Mardi 21 août 2018	Parc des Générations	18 h
Jeudi 23 août 2018		10 h
Mardi 28 août 2018	Parc des Générations	18 h
Jeudi 30 août 2018		10 h



BIBLIO PLEIN-AIR



**La boîte à pépins ...
 pour cultiver la culture!**

Vous êtes plusieurs à nous communiquer votre satisfaction à utiliser le service de bibliothèque en plein air. Ce service s'adresse à toute la communauté autant les petits que les grands. Cette année encore vous pourrez en profiter! Cependant, l'aménagement a été repensé et offrira une infrastructure permanente. Sans compter qu'il offrira un jardin communautaire qui sera à la portée de tous. L'aménagement sera réalisé d'ici le mois juillet 2018.

Saviez-vous que l'on parle de notre installation dans d'autres municipalités et que les Fleurons du Québec ainsi que Villes et Villages en santé nous citent en exemple comme milieu usant de créativité?

Sous le thème de « La boîte à pépins pour cultiver la culture », cet aménagement vous offre l'opportunité d'échanger des livres qui ne vous servent plus en échange de livres que vous n'avez pas encore lus. Nous souhaitons ainsi combler un besoin marquant dans notre communauté.

Profitez de l'aire de repos qui y est aménagée pour pratiquer votre lecture. Cet espace convivial est à votre disposition en tout temps tant et aussi longtemps que la température le permettra.

Empruntez, échangez, consultez des livres en tous genres... bref, c'est vous qui alimenterez votre bibliothèque publique !

LE SAVIEZ-VOUS?...

Que la Municipalité offre l'opportunité aux entrepreneurs sis sur son territoire de s'enregistrer gratuitement au répertoire des entreprises publié sur son site Internet ?

Profitez de cette belle vitrine pour offrir vos services et peut-être même favoriser l'achat local.

Vous n'avez qu'à remplir le formulaire à cet effet en vous rendant au www.miltonqc.ca / développement économique et touristique/ nos entrepreneurs et le retourner au service des communications à smartel@miltonqc.ca.



NOUVEAU DANS VOTRE PARC!

La Municipalité est heureuse de vous informer qu'une balançoire « Parent-Enfant » est maintenant installée au Parc des Générations. En effet, plusieurs petites familles nous ont interpellés concernant l'acquisition d'une telle balançoire qui saura répondre à un besoin collectif. Nous espérons que vous aurez du plaisir à l'utiliser... avec vos enfants!

BON ÉTÉ !

PROJET PILOTE : « DANS MA RUE, ON JOUE! »



C'est à l'été 2017 que le projet pilote « Dans ma rue, on joue » a été mis en place sur les rues des Chênes, des Merisiers, des Saules, des Tiluleux et des Ormes.

Puisque c'est un projet à l'essai dans ce quartier, la municipalité demande aux citoyens, vivants l'expérience de bien observer les points positifs et négatifs durant l'été, car vous serez appelés à participer à une rencontre de discussion sur le sujet à l'automne.

Comme vous le savez probablement déjà, jouer dehors, c'est très agréable et ça permet à nos jeunes de bouger. D'ailleurs, c'est l'objectif premier de cette démarche que d'encourager les jeunes à sortir librement tout en leur offrant un milieu balisé et sécuritaire, sans pour autant être organisé entre 7 h et 21 h.

Pour encadrer ce partage de la rue, la municipalité a mis en place une signalisation routière. Cependant, nous faisons aussi appel au civisme des usagers. Soyez prudents! Nos enfants jouent dans nos rues.

Automobilistes...Ralentissez!

ESPACE DU RÉEMPLOI
Articles usagés
à vendre ou à donner
ÉCOCENTRE à Granby

Ouvert de avril à novembre
 Les jeudis, vendredis et samedis
 De 9 h à 16 h

www.haute-yamaska.ca
 Paiement en argent seulement

FEU DE FOYER EXTÉRIEUR

Il est interdit à toute personne d'allumer ou d'entretenir un feu de foyer extérieur ou de permettre qu'un tel feu soit allumé à moins de :

- ⇒ contenir le feu dans un foyer extérieur;
- ⇒ garder le feu constamment sous surveillance d'une personne majeure et responsable du plein contrôle du brasier;
- ⇒ utiliser seulement comme matière combustible du bois séché non verni, non peint ni traité;
- ⇒ ne pas utiliser de produit accélérant;
- ⇒ avoir minimalement en sa possession à proximité du foyer, les équipements nécessaires permettant de prévenir tout danger d'incendie tels une pelle, un râteau, un seau d'eau, un boyau d'arrosage ou un extincteur
- ⇒ s'assurer, avant son départ, de l'absence complète de flammes dans le foyer;
- ⇒ ne pas allumer ou ne pas maintenir allumé tout feu si la vitesse du vent est élevée.

COMMENT AMÉNAGER VOTRE FOYER EXTÉRIEUR

Pour être autorisé, le foyer extérieur doit être localisé; dans votre cour arrière ou latérale:

- ⇒ à 6 mètres de tout bâtiment incluant les galeries et patios attachés au bâtiment;
- ⇒ à 3 mètres de toute limite de propriété, de clôture, d'arbre ou de haie ou tout autre matériau combustible;
- ⇒ à 6 mètres de tout contenant, réservoir ou bouteille contenant du gaz ou liquide inflammable.



Il doit répondre favorablement aux exigences suivantes :

- ⇒ sa structure doit être construite en pierre, en briques ou en métal;
- ⇒ toutes ses faces doivent être fermées soit par des matériaux non combustibles ou par un pare-étincelles;
- ⇒ l'âtre du foyer ne peut excéder 75 centimètres de large sur 75 centimètres de haut sur 75 centimètres de profondeur;
- ⇒ s'il est muni d'une cheminée, celle-ci doit être elle-même munie d'un pare-étincelles;
- ⇒ la conception du pare-étincelles ne doit pas comporter d'ouverture excédant 7 millimètres;
- ⇒ la surface sur laquelle repose le foyer doit être en matériau non combustible et excéder de 45 centimètres au pourtour du foyer.

BRÛLAGE DES FEUILLES MORTES



Il est interdit à toute personne de faire un feu d'abattis (brûlage de branches, de feuilles mortes ou de matières similaires) à l'intérieur du périmètre urbain et sur les terrains dont la superficie est inférieure à 5 000 m.c. en zone agricole. Dans les autres circonstances, un permis, accompagné de conditions, est nécessaire avant de procéder à un tel feu.

Rencontrez l'inspecteur municipal pour en savoir plus à ce sujet. Quiconque contrevient à l'une ou l'autre disposition du règlement de prévention des incendies, commet une infraction et est passible en outre des frais, d'une amende minimale de 300\$ et maximale de 2 000 \$.

VOUS PRÉVOYEZ INSTALLER UNE PISCINE CET ÉTÉ?

Que votre nouvelle piscine soit gonflable, hors-terre ou creusée, une demande de permis doit être déposée à la Municipalité avant de l'installer. Au sens du règlement, tout bassin d'eau dédié à la baignade doit être protégé dès que sa capacité d'eau dépasse 60 centimètres de hauteur. Donc, vos piscines gonflables pourraient être également assujetties, d'autant plus que ces dernières tendent à se dégonfler avec le temps ce qui facilite leur escalade.

Lors de l'émission du permis, la Municipalité veillera à vous conseiller sur les mesures à prendre pour la sécuriser et l'installer à l'endroit approprié sur votre propriété.

VOTRE PISCINE EST-ELLE SÉCURITAIRE ?

Il suffit de quelques secondes pour qu'un enfant s'esquive dans la cour arrière et accède à la piscine sans que personne ne s'en rende compte. Rendre sa piscine inaccessible, c'est éviter qu'un enfant y chute accidentellement en votre absence ou lors d'une fête.

Pour une **BAIGNADE PARFAITE**, nous vous invitons à consulter le site Internet dédié exclusivement à la sécurité autour des piscines. <http://www.baignadeparfaite.com/> Vous trouverez des outils simples vous permettant de juger de la conformité de votre installation et en apprendre davantage sur la sécurité.

JUIN 2018

5	19 h	Pétanque-FADOQ-Centre communautaire
6		Collecte d'ordures ménagères
7	19 h	Billard-FADOQ-Centre communautaire
8	19 H 45	Danse du mois-FADOQ-Centre communautaire
8		Collecte des matières recyclables
11	19 h 30	Séance publique du Conseil
12	8 h 30	Rencontre toast-café Centre communautaire
12	19 h	Pétanque-FADOQ-Centre communautaire
13		Collecte d'ordures ménagères
14		Collecte de rebuts encombrants, Matériaux de construction NON ACCEPTÉS
19	19 h	Pétanque-FADOQ-Centre communautaire
20		Collecte d'ordures ménagères
21	19 h	Billard-FADOQ-Centre communautaire
22		Collecte des matières recyclables
24		Fête nationale au Parc des Générations
26	19 h	Pétanque-FADOQ-Centre communautaire
27		Collecte d'ordures ménagères



IMPORTANT :
Lors des collectes des rebuts encombrants (communément appelés gros rebuts), **les matériaux de construction ne sont pas acceptés.**

ÉCOCENTRES : Heures d'ouverture

HORAIRE ESTIVAL* AVRIL À NOVEMBRE

Écocentre à Granby
Lundi au samedi
8 h à 17 h

Écocentre à Waterloo
Mercredi au samedi
8 h à 17 h



La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 11 juin 2018 au Centre communautaire à 19 h 30.

Maire	Conseillers	Conseillères
Paul Sarrazin 450 378-1942 450 777-6717	Claude Lussier 450 405-3171 Sylvain Goyette 450 777-1346	Jacqueline L. Meunier 450 378-6809 Johanna Fehlmann 450 777-5629
@ maire@miltonqc.ca	Sylvain Roy 450 378-6909	Ginette Prieur 450 372-6517

INFOS-ENVIRONNEMENT

UN ÉCOCENTRE, C'EST QUOI?



Les écocentres sont des sites qui permettent de se départir gratuitement de différentes matières résiduelles en favorisant le réemploi, la récupération et la valorisation.

Matières acceptées et refusées pour les citoyens

MATIÈRES ACCEPTÉES	MATIÈRES REFUSÉES
Résidus domestiques dangereux (RDD) Peinture, huile (moteur, végétale), vernis, solvant, aérosols, goudron, ciment, colle, antigel, essence, bonbonnes de propane, extincteurs, produits nettoyeurs, produits de piscine, produits cosmétiques, médicaments, pesticides, cartouches d'encre, ampoules, fluorescents, ballasts sans BPC, thermomètres, piles, etc.	Déchets domestiques
Appareils électroniques et informatiques Ordinateurs, écrans, claviers, souris, tablettes, imprimantes, télévisions, téléphones, télécopieurs, systèmes de son, lecteurs DVD, etc.	Résidus de procédé de fabrication
Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) Bardeaux d'asphalte, isolant, carton fibre (TENTEST), fenêtres, portes, céramique, etc.	Amiante et produits contenant de l'amiante
Gypse Le gypse est récupéré seul, il doit être dépourvu de bois	Béton armé
Bois propre Palettes, bois de charpente, bois brut, etc	Terre contaminée
Bois contaminé Mélamine, MDF, contreplaqué, bois peint, teint ou verni, plancher flottant, etc.	Bois créosoté
Plastiques Revêtement de vinyle, chaudières, jouets d'enfant, sacs, tuyaux, clôtures, etc.	Carcasses d'animaux
Polystyrène (styromousse) Emballages, barquettes alimentaires, contenants portant le numéro 6, panneaux isolants, etc.	Munitions, armes à feu
Métaux Barbecues, électroménagers, classeurs, bâtons de golf, clôtures de broche, chaudrons, ustensiles, cordes à linge, cintres, etc.	Explosifs (feux d'artifice, feu de détresse, dynamite, bombe, etc.)
Granulaires Pierre, brique, béton non armé, asphalte, sable, etc.	BPC
Résidus verts Feuilles, résidus de jardin, tourbe, paillis, terre non contaminée, etc.	Déchets radioactifs ou biomédicaux
Branches, bûches et arbres de Noël Les souches exemptes de terre et de roches sont acceptées.	Cyanure
Appareils réfrigérants Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, etc	Bonbonnes de gaz comprimé de plus d'un litre (sauf propane)
Pneus Automobile, camion, vélo, etc. (max. 48,5 po/1,2 m)	Pneus de plus de 48,5 po/1,2 m)
Carton Les boîtes doivent être défaites et mises à plat.	
Textiles et tissus	

Pour plus d'informations: www.haute-yamaska.ca